

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 MARS 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur DEROUBAIX (à Monsieur de BOISSIEU), Madame BRISSEZ (à Madame PETIT), Monsieur RIBIÈRE (à Madame SONNERY), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR),

EXCUSÉE : Madame ARBORE

ABSENTS : Madame ARENA, Monsieur KARTAL, Madame PONCET

Monsieur Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

**2024.01.25 PÔLE PETITE ENFANCE - ANALYSE DE LA PRATIQUE 2024 -
CONVENTION DE PARTENARIAT**

(Rapporteur : Patricia GRIMAL)

Nomenclature : 8.6 : Emploi- formation professionnelle

Il est inscrit dans le cadre du projet d'établissement du Multi Accueil « L'Arc en Ciel », la mise en œuvre de l'accompagnement des personnels spécialisés dans le domaine de la petite enfance par le biais de l'analyse des pratiques professionnelles.

L'objectif de l'analyse de la pratique professionnelle est d'accompagner l'équipe autour des problématiques, souffrances et interrogations rencontrées au quotidien lors de l'accueil des enfants et des familles. Elle doit ainsi permettre aux équipes d'être soutenues et de mener une réflexion sur leurs positionnements professionnels.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20240315-DEL_2024_01_25-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Ce dispositif d'écoute permet de parler de son activité professionnelle. A partir de situations précises, chacun peut décrire ce qu'il met en jeu dans sa relation aux enfants, aux parents, aux collègues. En fonction des analyses possibles, chacun peut envisager une prise de recul et réfléchir à ses modes de fonctionnement et à ses interventions éducatives, mutualiser et développer les savoirs, savoir-faire et savoir-être du groupe.

Pour ce faire, il est proposé de signer une convention de partenariat avec un psychologue clinicien, qui assurera l'animation de 12 séances d'une durée de deux heures sur une période annuelle. Le coût global de cette action s'élèverait à 3 660 €.

Les modalités du partenariat sont précisées dans le projet de convention joint en annexe.

La Commission Municipale Intergénérationnel, Jumelage et Conseil Municipal des Jeunes, lors de sa séance en date du 12 mars 2024, a émis un avis favorable.

La Commission Municipale Finances, lors de sa séance en date du 12 mars 2024, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **D'APPROUVER** la convention de partenariat en vue de la mise en œuvre de l'analyse de la pratique au sein du Pôle Petite Enfance, telle que jointe en annexe,
2. **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

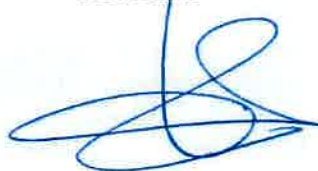
Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 22 MARS 2024

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

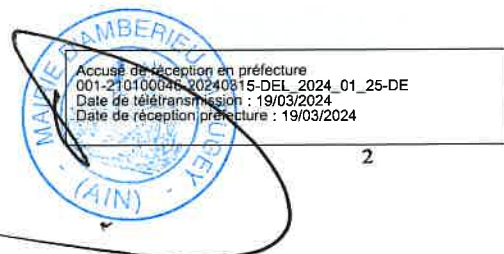


A blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey (AIN) is visible. A large, loopy black signature is written over the stamp.

Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance



A blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey (AIN) is visible. A blue signature is written over the stamp.



A blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey (AIN) is visible. A blue signature is written over the stamp. To the right of the stamp is a rectangular box containing the following text: "Accusé de réception en préfecture 001-210100046-20240315-DEL_2024_01_25-DE Date de télétransmission : 19/03/2024 Date de réception préfecture : 19/03/2024".